

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DES SOURCES**  
**MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois de **novembre** de l'an **2024**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

**Présences :**

- M. Philippe Pagé, maire
- M. Pierre Bellerose, conseiller
- M. Enzo Marceau, conseiller
- M. Adrien Beaudoin, conseiller
- Mme Christiane Bonneau, conseillère
- M. Joël Nadeau, conseiller
- Mme Martine Lanctôt, conseillère

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-11-206

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par Christiane Bonneau*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024

**2. PRÉSENTATION D'INTERVENANTS ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

- 2.1. Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec – Projet de règlement 283-2024 concernant les activités forestières de la MRC des Sources
- 2.2. Première période de questions des citoyens et citoyennes

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Octobre 2024
- 3.2. Journal de facturation – Octobre 2024
- 3.3. Plan triennal du Centre de services scolaire des Sommets
- 3.4. Renouvellement du contrat des assurances avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 3.5. Radio CJAN – Proposition publicitaire 2025
- 3.6. Dépôt des formulaires des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
- 3.7. Offre de services professionnels – Services juridiques 2025
- 3.8. Trio étudiant Desjardins pour l'emploi – Participation financière 2025
- 3.9. Résiliation de l'entente intermunicipale concernant la fibre optique de la MRC des Sources

**4. LÉGISLATION**

- 4.1. Projet de Règlement 2024-08 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 5.1. Mandat à S-Air inc. pour l'accompagnement de la collecte de données et de la rédaction du plan de mise en œuvre – Sécurité incendie
- 5.2. Mandat à S-Air inc. pour la prévention incendie sur le territoire de Saint-Camille

**6. TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET**

**7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1. Waste Management – Contrat 2025 pour la disposition des déchets
- 7.2. Biogénie Groupe Ortec – Contrat 2025 pour la disposition des matières organiques

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 8.1. Liste des permis émis du mois d'octobre 2024

**9. LOISIRS ET CULTURE**

- 9.1. Affichage du poste de préposé(e) à l'entretien de la patinoire
- 9.2. Escadron 635 des Sources – Demande de participation financière
- 9.3. Clôtures MBA – Ajustement du contrat pour le remplacement de clôtures au terrain de balle

**10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

**11. CORRESPONDANCE**

- 11.1. Copie de la correspondance

**12. VARIA**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

2024-11-207

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

*Il est proposé par Joël Nadeau*

*Appuyé par Pierre Bellerose*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE**

**2 PRÉSENTATION D'INTERVENANTS ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

**2.1 Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec – Projet de règlement 283-2024 concernant les activités forestières de la MRC des Sources**

Des représentants du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec sont venus présenter et expliquer leur position concernant le nouveau règlement sur les activités forestières de la MRC. Ils ont déposé un projet de résolution aux membres du conseil municipal. Ce projet de résolution a pour but de demander à la MRC des Sources de retirer le point d'adoption du règlement 283-2024

concernant les activités forestières à l'ordre du jour de leur séance du conseil du 27 novembre 2024.

Une quinzaine de citoyens, des producteurs forestiers, des membres du groupement forestier ou du Syndicat étaient également présents. Ils ont soulevé des points problématiques supplémentaires concernant ce futur règlement. Ils mentionnent que plusieurs personnes touchées par ce règlement modifié ne sont pas informées adéquatement, car ils ne font pas parti du groupement forestier du territoire qui s'assure de faire circuler l'information auprès de leurs membres.

## **2.2 Première période de questions des citoyens et citoyennes**

Des citoyens et citoyennes questionnent sur l'entretien des chemins sur le territoire.

2024-11-208

## **2.3 Ajout à l'ordre du jour du point 8.2 « Demande de report de l'adoption du Règlement 283-2024 concernant les activités forestières sur le territoire de la MRC des Sources »**

**CONSIDÉRANT** tous les points soulevés par le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec, par les membres du groupement forestier et par les citoyens et citoyennes présents, concernant le règlement sur les activités forestières du territoire de la MRC des Sources;

***Il est donc proposé par M. Philippe Pagé,  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal***

**QUE** le point 8.2 « Demande de report de l'adoption du Règlement 283-2024 concernant les activités forestières sur le territoire de la MRC des Sources » soit ajouté à l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

## **3 Administration générale et financement**

2024-11-209

### **3.1 Adoption des comptes à payer – Octobre 2024**

***Il est proposé par Christiane Bonneau  
Appuyé par Adrien Beaudoin  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 28 septembre au 26 octobre 2024 au montant de quatre-vingt-douze mille sept cent trente-sept dollars et vingt et un sous (92 737,21 \$).

**ADOPTÉE**

### **3.2 Journal de facturation – Octobre 2024**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois d'octobre 2024 déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

2024-11-210

### **3.3 Plan triennal du Centre de services scolaire des Sommets**

***Il est proposé par Christiane Bonneau***

***Appuyé par Enzo Marceau***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** le conseil municipal mentionne au Centre de services scolaire des Sommets qu'il est en accord avec son plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

**ADOPTÉE**

2024-11-211

**3.4 Renouvellement du contrat des assurances avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Joël Nadeau***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** le contrat des assurances de la Municipalité avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit renouvelé pour l'année 2025.

**QUE** le coût des assurances pour l'année 2025 est de vingt-six mille sept cent quatre-vingt-six dollars et soixante-quinze sous (26 786.75 \$).

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer le contrat de renouvellement des assurances.

**QUE** le paiement de cette facture soit fait en janvier 2025.

**ADOPTÉE**

2024-11-212

**3.5 CJAN – Proposition publicitaire 2025**

**CONSIDÉRANT** la proposition publicitaire de la radio CJAN 99.3 pour l'année 2025;

***Il est proposé par Christiane Bonneau***

***Appuyé par Martine Lanctôt***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille achète le plan B, soit une banque de quatre-vingt-dix (90) messages de trente (30) secondes pour un montant de mille sept cent dix dollars (1 710 \$), taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit dans le budget 2025 de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**3.6 Dépôt des formulaires des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne que les membres du conseil ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires en vertu des articles 357, 358 et 361 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

2024-11-213

**3.7 Offre de services professionnels – Services juridiques 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite avoir un accompagnement juridique pour l'année 2025;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de Morency, Société d'avocats, pour des services professionnels juridiques pour l'année 2025, est au montant forfaitaire de neuf cents dollars (900 \$), taxes en sus, pour des vérifications de base;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes consultations demandant une analyse, la rédaction d'un écrit, de vérifications légales, etc. soient au taux horaire mentionné dans l'offre de services;

*Il est proposé par Martine Lanctôt*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille mandate la firme Morency, Société d'avocats pour les services professionnels juridiques 2025.

**QUE** cette offre soit d'un montant forfaitaire de neuf cents dollars (900 \$), taxes en sus, plus la tarification horaire prévue pour toutes consultations demandant une analyse, la rédaction d'un écrit, de vérifications légales, etc.

**ADOPTÉE**

2024-11-214

**3.8 Trio étudiant Desjardins pour l'emploi – Participation financière 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi apporte plus d'emplois étudiants dans la région;

**CONSIDÉRANT QU'**il aide les jeunes à acquérir de l'expérience et donne un bon départ sur le marché du travail;

**CONSIDÉRANT QU'**il favorise le réseautage des jeunes avec les employeurs de la région et valorise l'emploi étudiant;

*Il est proposé par Christiane Bonneau*

*Appuyé par Martine Lanctôt*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille participe financièrement en accordant un montant de mille dollars (1 000 \$) à Trio étudiant Desjardins pour l'emploi pour l'année 2025.

**QUE** ce montant soit pris dans le budget d'opération 2025 de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

2024-11-215

**3.9 Résiliation de l'entente intermunicipale concernant la fibre optique de la MRC des Sources**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité fait partie d'une entente intermunicipale concernant la fibre optique avec la MRC d'Asbestos, maintenant nommé la MRC des Sources, et que celle-ci vient à échéance en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente a été signée dans le cadre du projet « Villages branchés du Québec »;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2024, plusieurs entreprises de télécommunication offrent la fibre optique sur le territoire de Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties intéressées à résilier cette entente doivent le faire selon les modalités prévues dans ladite entente;

***Il est proposé par Joël Nadeau***

***Appuyé par Adrien Beaudoin***

***Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille résilie son entente avec la MRC d'Asbestos, maintenant nommé la MRC des Sources, concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC des Sources.

**QUE** toutes les parties soient informées du retrait de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

**QUE** les immobilisations de la Municipalité soient rétrocédées à la MRC des Sources.

**ADOPTÉE**

#### **4 LÉGISLATION**

##### **4.1 Projet de Règlement 2024-08 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille**

Un avis de motion est par la présente donnée par le conseiller, **M. Enzo Marceau**, qu'à une séance subséquente le projet de Règlement 2024-08 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le projet de Règlement 2024-08 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur les heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

#### **5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2024-11-216

##### **5.1 Mandat à S-Air inc. pour l'accompagnement de la collecte de données et de la rédaction du Plan de mise en œuvre – Service incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a plus de directeur et d'officier incendie;

**CONSIDÉRANT** les obligations municipales en termes d'incendie, notamment avec la prévention et l'adoption du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT QU'**une certaine expertise est requise pour extraire les données de prévention incendie ainsi que pour compléter le Plan de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** personne à l'interne détient cette expertise;

*Il est proposé par Joël Nadeau*

*Appuyé par Adrien Beaudoin*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** le conseil municipal mandate S-Air inc. pour de l'accompagnement à la direction générale dans la collecte de données et dans la rédaction du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques incendie.

**QUE** cette offre de services soit de cinq mille dollars (5 000 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

2024-11-217

**5.2 Mandat à S-Air inc. pour la prévention incendie du territoire de Saint-Camille**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que la prévention incendie des risques plus élevés doit être faite par un technicien en prévention incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a pas de technicien en prévention incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention incendie est obligatoire dans le Schéma de couverture de risques incendie;

*Il est proposé par Adrien Beaudoin*

*Appuyé par Christiane Bonneau*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** le conseil municipal mandate S-Air inc. pour la prévention incendie des risques élevés sur le territoire de Saint-Camille.

**QUE** cette offre de services soit estimée à deux mille dollars (2 000 \$), taxes en sus, par journée de prévention.

**ADOPTÉE**

**6 TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET**

**7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

2024-11-218

**7.1 Waste Management – Contrat 2025 pour la disposition des déchets**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a une entente avec Waste Management pour la disposition des ordures;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente doit être renouvelée pour l'année 2025;

*Il est proposé par Adrien Beaudoin*

*Appuyé par Pierre Bellerose*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle l'entente avec Waste Management pour la disposition de ses déchets au prix de quatre-vingts dollars et soixante-quinze sous (80,75 \$) la tonne métrique plus la redevance de trente-quatre dollars (34,00 \$), taxes en sus.

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer cette entente au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

**ADOPTÉE**

2024-11-219

**7.2 Biogénie Groupe Ortec – Contrat 2025 pour la disposition des matières organiques**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille doit renouveler son contrat avec Biogénie Groupe Ortec, anciennement GSI Environnement, pour la disposition des matières organiques;

*Il est proposé par Christiane Bonneau*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte l'entente pour la disposition des matières organiques avec Biogénie Groupe Ortec, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, au prix de soixante-dix-neuf dollars et soixante sous (79,60 \$), par tonne métrique.

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer ladite entente avec Biogénie Groupe Ortec pour la disposition du compost.

**ADOPTÉE**

**8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois d'octobre 2024**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les permis délivrés en octobre 2024.

2024-11-220

**8.2 Demande de report de l'adoption du Règlement 283-2024 encadrant les activités forestières sur le territoire de la MRC des Sources**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille fait partie de la MRC des Sources, en Estrie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources a travaillé, dans les derniers mois, sur une nouvelle réglementation en matière d'abattage d'arbres sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement 283-2024 encadrant les activités forestières sur le territoire de la MRC des Sources suscite de fortes inquiétudes, notamment chez les acteurs des milieux forestiers, acéricoles et agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** les producteurs forestiers, acéricoles et agricoles contribuent de manière significative à la vitalité et au développement économique local et régional, dans une perspective de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement litigieux devrait être soumis pour adoption définitive à la prochaine séance du conseil des maires de la MRC des Sources, qui aura lieu le 27 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de s'assurer d'un consensus large sur la future réglementation, notamment auprès des intervenants qui seront concernés au premier chef par celle-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**une réglementation encadrant l'abattage d'arbres, bien qu'imparfaite, est déjà en vigueur sur le territoire de la MRC et qu'en conséquence, il n'y a pas urgence d'adopter le projet de règlement litigieux;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Adrien Beaudoin*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents*

**DE** demander à la MRC des Sources de retirer l'adoption du projet de règlement 283-2024 encadrant les activités forestières sur le territoire de la MRC des Sources du prochain conseil de la MRC des Sources.

**DE** demander à la MRC des Sources de travailler en concertation avec les représentants des milieux forestiers, agricoles et acéricoles du territoire pour s'assurer que la nouvelle réglementation en matière d'abattage d'arbres prenne compte des inquiétudes exprimées par les producteurs et favorise ainsi une plus grande adhésion.

**ADOPTÉE**

## **9 LOISIRS ET CULTURE**

2024-11-221

### **9.1 Affichage du poste de préposé(e) à l'entretien de la patinoire**

*Il est proposé par Martine Lanctôt*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale à afficher le poste pour l'entretien de la patinoire.

**ADOPTÉE**

2024-11-222

### **9.2 Escadron 635 des Sources – Demande de partenariat financier**

**CONSIDÉRANT QUE** des enfants de la Municipalité du canton de Saint-Camille participent aux activités du Club Escadron 635 des Sources;

***Il est proposé par Christiane Bonneau  
Appuyé par Martine Lanctôt  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille verse une somme de cent dollars (100 \$) au Club Escadron 635 des Sources pour l'année 2025.

**QUE** cette somme soit versée en janvier 2025.

**ADOPTÉE**

2024-11-223

**9.3 Clôtures MBA – Ajustement du contrat pour le remplacement de clôtures au terrain de balle**

**CONSIDÉRANT QU'**un contrat a déjà été donné à Clôtures MBA pour le remplacement des clôtures du terrain de balle;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'exécution du contrat, l'administration s'est rendu compte qu'elle a omis de calculer une mesure de clôture;

**CONSIDÉRANT QUE** l'administration a demandé un ajustement de prix au contrat initial et que l'ajustement est de huit mille cent soixante-quinze dollars (8 175 \$), taxes en sus;

***Il est proposé par Enzo Marceau  
Appuyé par Martine Lanctôt  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** la Municipalité accepte l'ajustement du contrat initial au coût de huit mille cent soixante-quinze dollars (8 175 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**

Un citoyen questionne la Municipalité concernant les clôtures enlevées du terrain de balle. La direction fera un suivi avec cette personne.

**11 CORRESPONDANCE**

**11.1 Copie de la correspondance**

La correspondance est déposée aux membres du conseil municipal.

**12 VARIA**

2024-11-224

**13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

***Il est proposé par Adrien Beaudoin  
Appuyé par Joël Nadeau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter***

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 57.

**ADOPTÉE**

---

**Philippe Pagé**  
**Maire**

---

**Julie Vaillancourt**  
**Directrice générale et greffière-  
trésorière**

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Philippe Pagé  
Maire

